

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 567

25 février 2016

SOMMAIRE

3A Immobilier S.A.	27203	Raphseal S.A., SPF	27171
Adrien Luxembourg Feeder 2	27184	RMF International S.A.	27211
Airtime Projects	27184	RMF International S.A.	27210
Albain Finco S.à r.l.	27184	Rockton Investment S.A., SPF	27211
Ambrew S.à r.l.	27216	RPO King S.C.A.	27171
Centuria Investment S.A.	27215	Sara Moda S.à r.l.	27174
ColCastor B S.à r.l.	27216	SCI Matti	27175
ECommerce Pay Holding S.à r.l.	27206	Scout Investments Funds	27171
EN-NEO New Energy AG	27186	SDS Innovation S.A.	27175
GLASS PARTNERS TRANSPORTS Luxem- bourg S.A.	27207	Sentrade Holding S.A.	27212
Groupamat S.A.	27209	Sentrade Holding S.A.	27177
Group Media Communication & Technology GmbH	27208	SIEBLAN S.à r.l.	27205
HayFin Sof II LuxCo 1 S.à r.l.	27191	Skywalk Luxembourg HoldCo S.à r.l.	27211
H.I.G. Luxembourg Holdings 71 S.à r.l.	27209	Sofronis Arts	27171
H.I.G. Luxembourg Holdings 77 S.à r.l.	27210	Space (Logistics) Pledgeco S.à r.l.	27171
Intelsat Operations S.A.	27210	SPS International S.à r.l.	27177
IPM Eagle EcoElectrica	27210	Superlift MPP Trust S.à r.l.	27172
Kim-Sofronis Arts	27171	Theimer-olson Société d'Avocats	27216
Klabin Finance	27206	Thyssen Schachtbau(Luxembourg) S.à r.l. ...	27212
OnePoint PSF	27180	Tojewa SA	27216
Ostholt Tankschiff S.à r.l.	27186	Valauchanrus Sopaneer S.C.A.	27180
Palesa S.à r.l.	27201	Vermillion Aviation Finance S.à r.l.	27180
Patron Capital Investments S.à r.l.	27187	Vermillion Aviation Finance S.à r.l.	27177
PB Investments S.A.	27201	Vintage 2015 S.à r.l.	27180
P & G International S.A.	27187	Vision IT Group PSF S.A.	27180
PV-1 Fentenger Haff	27170	Windsor Capital Holdings S.à r.l.	27181
Raphseal S.A.	27171	Yoox S.A.	27211
		Youbee	27212

PV-1 Fentenger Haff, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 36, rue de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 172.178.

Im Jahre zwei tausend fünfzehn,
den dritten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Stefan WEISKIRCHER, Staatlich geprüfter Assistent für Automatisierungs- und Computertechnik, wohnhaft in D-66606 St. Wendel, Alfred-Friedrich-Straße, 36.

Welcher Komparent, dem unterzeichneten Notar erklärt, dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PV-1 Fentenger Haff ist, mit Sitz in L-6484 Echternach, 36, rue de la Sûre, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 172.178 (NIN 2012 24 41 009).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 14. September 2012, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2815 vom 20. November 2012 und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. November 2013, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 277 vom 30. Januar 2014;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 27. Februar 2014, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1239 vom 15. Mai 2015.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-).

Dass aufgrund einer Anteilübertragung unter Privatschrift vom 3. Dezember 2015, welche Anteilübertragung, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Komparenten und dem amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden, die ein hundert (100) Anteile alle Herrn Stefan WEISKIRCHER, vorgeannt, zugeteilt wurden.

Als dann ersuchte der Komparent, den instrumentierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst aufgrund der vorgeannten Anteilübertragung Artikel 5 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt Herrn Stefan WEISKIRCHER, Staatlich geprüfter Assistent für Automatisierungs- und Computertechnik, wohnhaft in D-66606 St. Wendel, Alfred-Friedrich-Straße, 36.

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist."

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter nimmt den Rücktritt von Herrn Markus MÜLLER als Geschäftsführer der Gesellschaft an und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandats.

Herr Stefan WEISKIRCHER, vorgeannt, ist nunmehr alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „PV-1 Fentenger Haff“, mit der Befugnis die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und zu verpflichten.

WORÜBERURKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. WEISKIRCHER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 décembre 2015. Relation: GAC/2015/10662. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 14. Dezember 2015.

Référence de publication: 2015201979/55.

(150226783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

**Raphseal S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Raphseal S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 22, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 121.741.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 décembre 2015.
Référence de publication: 2015202001/10.
(150226247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

RPO King S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 200.507.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 11 décembre 2015.
Pour copie conforme
Référence de publication: 2015202022/11.
(150226589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Scout Investments Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 185.902.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 décembre 2015.
Référence de publication: 2015202031/10.
(150226582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

**Sofronis Arts, Société à responsabilité limitée,
(anc. Kim-Sofronis Arts).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 199.490.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 14 décembre 2015.
Référence de publication: 2015202036/10.
(150226264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Space (Logistics) Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 199.218.

Die koordinierte Satzung vom 02.12.2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 14. Dezember 2015.
Me Cosita Delvaux
Notar
Référence de publication: 2015202038/12.
(150226405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Superlift MPP Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 145.937.

In the year two thousand fifteen, on the seventh day of the month of December.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in DIEKIRCH (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Superlift Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under B 122.459 as sole Shareholder of Superlift MPP Trust S.à r.l.

(the “Shareholder”),

here represented by Tessy Bodeving, with professional address in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after being signed “ne varietur” by the proxy holders of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Superlift MPP Trust S.à r.l., a société à responsabilité limitée having a share capital of twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-), registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 145.937, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Paul FRIEDERES, on 15 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 976 of 11 May 2009 and having its registered office at 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the “Company”). The articles of incorporation of the Company were not amended since.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

The agenda of the present Meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put it into liquidation;
2. Decision to appoint Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376, as sole liquidator of the Company;
3. Determination of the powers conferred upon the liquidator;
4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The Meeting RESOLVES to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to appoint:

the company Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376),
as sole liquidator of the Company

Third resolution

The Meeting RESOLVES to confer the following powers upon the liquidator:

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à DIEKIRCH (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Superlift Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, dont le siège social est situé à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 122.459

(l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Tessy Bodeving, avec adresse professionnelle à Diekirch, Luxembourg, aux termes de la procuration lui conférée sous seing privé

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Superlift MPP Trust S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (12.500.- EUR), constituée suivant acte notarié dressé par le notaire Maître Paul FRIEDERES, en date du 15 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 976 du 11 mai 2009 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.937 et ayant son siège social au 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de sa mise en liquidation;
2. Décision de nommer la société Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376, en tant que seul liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur;
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a DECIDÉ de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée a DECIDÉ de nommer:

la société Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376,

en tant que seul liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée a DECIDÉ d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 08 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21183. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202041/134.

(150226621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Sara Moda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 20, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 159.029.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Sara MACRI, gérante de sociétés, née le 22 juillet 1975 à Esch s/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au 5, Cité Robi Goldschmit, L-5447 Schwebsange,

ici dûment représentée par Madame Stéphanie BIRCK, senior corporate administrator, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée SARA MODA S.à r.l., (ci-après la "Société"), avec siège social au 20, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 159.029, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 994 du 13 mai 2011. Les statuts n'ont pas subi de modifications ultérieures.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'associée unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associée unique donne décharge pleine et entière au gérant unique pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 20, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire instrumentant le registre des parts sociales lequel a immédiatement été annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SARA MODA S.à.r.l.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie BIRCK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 décembre 2015. Relation GAC/2015/10862. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015202047/49.

(150226912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

SCI Matti, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8232 mamer, 61, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg E 5.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202052/10.

(150226258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

SDS Innovation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 176.121.

In the year two thousand and fifteen.

On the twenty-sixth day of November.

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Petange, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company (société anonyme) TC MANAGEMENT S.A., a company duly governed by the laws of Panama, having its registered office at Edificio P.H. Plaza 2000, Calle Cincuenta, Panamá, registered with the Public Registry Office of Panama under micro fiche 630122, document 1412585,

Here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at 13, route de Luxembourg, L- 4761 Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as stated before, declares and requests the notary to act:

I.- That the public limited company (société anonyme) SDS INNOVATION S.A., having its registered office at L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, R.C.S. Luxembourg B 176121, was incorporated by a deed received by Me Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette - Luxembourg, on March 6th, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1190 of 21st May, 2013,

II.- That the capital of the public limited company SDS INNOVATION S.A. pre-named, presently amounts to fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), represented by ten (10) shares with a par value of five thousand Euro (EUR 5 000.-) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the public limited company SDS INNOVATION S.A. and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve the public limited company SDS INNOVATION S.A., to put it into liquidation and to liquidate its assets.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint the company GRANT THORNTON WEBER & BONTEMPS S.A. with registered office at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under section B, number 183690, as liquidator with the broadest powers, as mentioned under the articles 144 to 148bis of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Third resolution

The sole shareholder decides to grant full and entire discharge to the incumbent director and to the commissaire aux comptes, for the performance of their mandates up to the date of this Extraordinary General Meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quinze.

Le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société TC MANAGEMENT S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Edificio P.H. Plaza 2000, Calle Cincuenta, Panamá, inscrite au Public Registry Office de Panama sous la micro fiche 630122, document 1412585,

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la société anonyme SDS INNOVATION S.A., ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, R.C.S. Luxembourg B 176121, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette - Luxembourg, en date du 6 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1190 du 21 mai 2013,

II.- Que le capital de la société anonyme SDS INNOVATION S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), représenté par dix (10) actions d'une valeur nominale de cinq mille Euros (EUR 5 000,-) chacune.

III.- Que la comparante est la seule et unique associée de la société anonyme SDS INNOVATION S.A., et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de dissoudre la société anonyme SDS INNOVATION S.A., de la mettre en liquidation et de liquider ses actifs.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer la société GRANT THORNTON WEBER & BONTEMPS S.A., avec siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B, numéro 183.690, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs en fonction et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats, jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28465. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015202053/86.

(150226183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Sentrade Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 176.723.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015202059/10.

(150226576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

SPS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.164.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 décembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015202078/11.

(150226028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Vermillion Aviation Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.853.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth of December,

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"),

THERE APPEARED

Vermillion Aviation Holdings Limited, a private company limited by shares, governed by the laws of Hong Kong, whose registered office is at 30th Floor, Jardine House, one Connaught Place, Central, Hong Kong and registered with the Companies Registry of Hong Kong under the number 2162059 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is currently the sole shareholder of Vermillion Aviation Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 191853 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 4 November 2014, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 4 December 2014, number 3710, page 178059 and have been amended for the last time on 18 November 2015 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, not yet published in the Mémorial.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") ("Article 200-2") provides that the sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the company, and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

(a) To increase the share capital of the Company by an amount of one hundred ninety-five thousand two hundred US Dollars (USD 195,200.-) so as to bring it from its current amount of two million seven hundred twenty thousand eight hundred eighty-three US Dollars (USD 2,720,883.-) to two million nine hundred sixteen thousand eighty-three US Dollars (USD 2,916,083.-) by creating and issuing one hundred ninety-five thousand two hundred (195,200) new shares to be fully subscribed and paid up by its Sole Shareholder through a contribution in cash for an aggregate amount of one hundred ninety-five thousand two hundred US Dollars (USD 195,200.-);

(b) To amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution;

(c) Miscellaneous.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred ninety-five thousand two hundred US Dollars (USD 195,200.-) so as to bring it from its current amount of two million seven hundred twenty thousand eight hundred eighty-three US Dollars (USD 2,720,883.-) to two million nine hundred sixteen thousand eighty-three US Dollars (USD 2,916,083.-) by creating and issuing one hundred ninety-five thousand two hundred (195,200) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and features as those attached to the existing shares (the "New Shares").

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe and fully pay in for the New Shares a total amount of a hundred ninety five thousand two hundred US Dollars (USD 195,200.-) by a contribution in cash of an aggregate amount of a hundred ninety five thousand two hundred US Dollars (USD 195,200.-) (the "Contribution").

The proof of the existence and of the value of the Contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall now read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is two million nine hundred sixteen thousand eighty three US Dollars (USD 2,916,083.-) divided into two million nine hundred sixteen thousand eighty three (2,916,083) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,700.-.

The present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The Notary who speaks and understands English and French, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the Notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le huit décembre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Vermillion Aviation Holdings Limited, une société à responsabilité limitée, soumise aux lois de Hong Kong, ayant son siège social au 30th Floor, Jardine House, one Connaught Place, Central, Hong Kong et immatriculée auprès du registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 2162059 ("Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Vermillion Aviation Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191853, constituée par un acte notarié du notaire soussigné, en date du 4 novembre 2014 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 4 décembre 2014, numéro 3710, page 178059, et ont été modifiés pour la dernière fois le 18 novembre 2015 par un acte du notaire Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, pas encore publié au Mémorial.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915") ("Article 200-2") prévoit que l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

L'agenda de l'assemblée est le suivant:

Agenda

(a) Augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-quinze mille deux cents Dollars des Etats-Unis (USD 195.200,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions sept cent vingt mille huit cent quatre-vingt-trois Dollars des Etats-Unis (USD 2.720.883,-) à deux millions neuf cent seize mille quatre-vingt-trois Dollars des Etats-Unis (USD 2.916.083,-) par l'émission de cent quatre-vingt-quinze mille deux cents (195.200) nouvelles parts sociales émises et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de cent quatre-vingt-quinze mille deux cents Dollars des Etats-Unis (USD 195.200,-)

(b) Modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution précédente,

(c) Divers.

L'Associé Unique, agissant en sa capacité d'associé unique de la Société, requiert le Notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-quinze mille deux cents Dollars des Etats-Unis (USD 195.200,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions sept cent vingt mille huit cent quatre-vingt-trois Dollars des Etats-Unis (USD 2.720.883,-) à un montant de deux millions neuf cent seize mille quatre-vingt-trois Dollars des Etats-Unis (USD 2.916.083,-) par l'émission de cent quatre-vingt-quinze mille deux cents (195.200) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats Unis (USD 1,-) et ayant les mêmes caractéristiques et droits tels que définis dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales").

Souscription et libération

L'Associé Unique déclare souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de cent quatre-vingt-quinze mille deux cents Dollars des Etats-Unis (USD 195.200,-) par un apport en numéraire d'un montant total de cent quatre-vingt-quinze mille deux cents Dollars des Etats-Unis (USD 195.200,-) (l'«Apport»).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été apportée au notaire soussigné.

Seconde résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit:

Le capital social est fixé à deux millions neuf cent seize mille quatre-vingt-trois Dollars des Etats-Unis (USD 2,916,083,-) représenté par deux millions neuf cent seize mille quatre-vingt-trois (2,916,083) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément".

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date figurant en tête des présents.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 décembre 2015. Relation GAC/2015/10861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015202124/136.

(150226597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Vermillion Aviation Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.853.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 octobre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015202125/11.

(150226631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Vintage 2015 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.968,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 197.193.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202128/10.

(150226693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Valaucharus Sopaneer S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 140.847.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202130/10.

(150226113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

OnePoint PSF, Société Anonyme,

(anc. Vision IT Group PSF S.A.).

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 82.344.

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de VISION IT GROUP PSF S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 82.344, constituée par acte notarié dressé par Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 12 décembre 2001 numéro 1151 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 15 juin 2015 par acte notarié dressé par Maître Henri Beck, notaire résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial le 18 août 2015 numéro 2118.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marisa GOMES, employée privée, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'assemblée nomme en qualité de scrutateur Madame Laetitia Zuanel, employée privée avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg (le «Scrutateur», formant ci-après collectivement avec le Président et le Secrétaire, le «Bureau»).

Le Bureau ainsi formé, le Président a requis du notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents et/ou représentés (les «Actionnaires») et le nombre d'actions détenues par ces derniers apparaissent sur la liste de présence. Ladite liste de présence signée par les Actionnaires et/ou leurs représentants et les membres du Bureau ainsi que les procurations, signées par les représentants des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que les 212.407 (deux cent douze mille quatre cent sept) actions nominatives d'une valeur nominale de 4 EUR (quatre Euro) chacune de la Société représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes et/ou représentées à l'assemblée de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont les Actionnaires confirment expressément avoir été suffisamment informés au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux droits de convocation;
2. Approbation du changement de dénomination sociale de la Société; et
3. Divers.

Suite à l'approbation unanime de ce qui précède par les Actionnaires de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Les Actionnaires décident à l'unanimité de renoncer à tous droits de recevoir convocation préalable afférente à la présente assemblée. Les Actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de cette assemblée, et confirment expressément et sans limite qu'ils estiment la présente assemblée comme valablement convoquée et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Les Actionnaires ont ensuite unanimement décidé que toute la documentation utile afférente à la présente assemblée a été mise à leur disposition dans un délai suffisant pour leur permettre un examen attentif.

Deuxième résolution:

Les Actionnaires décident à l'unanimité, de changer la dénomination sociale actuelle de la Société «VISION IT GROUP PSF S.A.», afin que la Société adopte la dénomination sociale suivante: «OnePoint PSF» (le «Changement de Dénomination Sociale»).

En suite au Changement de Dénomination Sociale, les Actionnaires décident à l'unanimité de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société de sorte à être lu comme suit:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de OnePoint PSF.»

Aucune autre modification n'est à porter à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Dont acte fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux membres du Bureau, ces derniers ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Gomes, Zuanel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28804. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015202132/67.

(150226164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Windsor Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 172.561.

In the year two thousand and fifteen, on the first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BOLTROCK INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Mill Mall, Suite 6, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 1741445,

here represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 13th, 2015.

Said proxy after signature “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) existing under the name of “Windsor Capital Holdings S.à r.l.” (the “Company”), with registered office at 15.17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, under number B 172.561, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 2nd, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2942 on December 5th, 2012. Which Articles of Association have not been amended since.

- The Company's capital is currently set at USD 17,000.- (seventeen thousand United States Dollars), represented by 1,700 (one thousand and seven hundred) shares of USD 10.00 (ten United States Dollars) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

Agenda:

1. Transfer of the Company's registered office to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange and subsequent amendment of article 3, first sentence, of the articles of association of the Company;

2. Miscellaneous.

The sole shareholder has then requested the undersigned notary to state that:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company from its current address 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, with immediate effect and subsequent amendment of article 3, first sentence, of the articles of incorporation, which should be read as follows:

“ **Art. 3. First sentence.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange.”

Second resolution

The sole shareholder notes that the professional address of the class A managers Mr. Simon BAKER, Mrs. Dawn SHAND and Mrs Corinne NÉRE have changed to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by an French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier décembre.

Pardevant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BOLTROCK INVESTMENTS LIMITED, une société de droit des Iles vierges Britanniques, avec siège social à siège social: Mill Mall, Suite 6, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registrar of Companies des Iles Vierges Britanniques sous le N°1741445,

ici représentée par Madame Alexandra FUENTES, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privée le 13 novembre 2015.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Windsor Capital Holdings S.à r.l." (la "Société"), avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172.561, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2942 du 5 décembre 2012. Dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à USD 17.000.- (dixsept mille dollars US), représenté par 1.700 (mille sept cents) parts sociales de USD 10.- (dix dollars US) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange et modification subséquente de l'article 3, première phrase, des statuts;

2. Divers.

L'associée unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, à savoir 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, avec effet immédiat et de modifier l'article 3, première phrase, des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 3. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Deuxième résolution

L'associée unique constate que l'adresse professionnelle des gérants de classe A, Mr. Simon BAKER, Mme Dawn SHAND et Mme Corinne NÉRÉ a été transférée au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 7 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/27937. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202136/105.

(150226280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Adrien Luxembourg Feeder 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 194.737.

Les statuts coordonnés au 01/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015202178/12.

(150227276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Airtime Projects, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 169.741.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202182/10.

(150227532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Albain Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 179.739.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of December.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Albain Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.740, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel,

here represented by Mr. Urbain Gwiza, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 14 November 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Albain Finco S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.739 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2527 on 11 October 2013.

The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 29 October 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3263 on 21 December 2013.

The sole shareholder of the Company, represented as stated above, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the interim balance sheet dated 8 December 2015 as opening balance sheet of the liquidation.

Second resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law") the sole shareholder of the Company resolves to dissolve and liquidate the Company.

Third Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder of the Company resolves to appoint Albain Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.740, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company’s assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advance payments on future liquidation proceeds.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le huitième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Albain Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.740,

ici représentée par Monsieur Urbain Gwiza, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 14 novembre 2015.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

La comparante est l’associé unique de Albain Finco S.à r.l. (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.739, constituée selon acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg en date du 20 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2527 en date du 11 octobre 2013.

Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 29 octobre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3263, en date du 21 décembre 2013.

L’associé unique de la Société, représenté comme indiqué ci-dessus, requiert le notaire soussigné d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associé unique décide d’approuver le bilan intérimaire en date du 8 décembre 2015 comme bilan d’ouverture de la liquidation.

Deuxième résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l’associé unique décide de dissoudre et de liquider la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l’associé unique décide de nommer Albain Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.740, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société aux associés en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Gwiza, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 décembre 2015. GAC/2015/10901. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202183/110.

(150227514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Ostholt Tankschiff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 9A, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 108.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201918/10.

(150226261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

EN-NEO New Energy AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 141.109.

Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung Abgehalten in der form der Ordentlichen Generalversammlung vom 15. Mai 2014

Im Jahre 2014, am 15. Mai sind die Gesellschafter der EN-NEO NEW ENERGY S.A. in einer ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse angenommen:

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern von:

- Herr Erich Josef GASBER, Bauingenieur, geboren in Heidenburg (Deutschland), am 7. Januar 1959, wohnhaft in à D-54296 Trier, Am Trimmeiter Hof 181

- Herr Harald Rudolf SPANG, Kaufmann, geboren in Wittlich (Deutschland), am 3. November 1966, wohnhaft in D-54472 Monzelfeld, Am Brederborn 18

2014 ablaufen, werden diese für sechs Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020.

Das Mandat von:

- Herrn Frank SCHULZE, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in 54292 Trier, Porta-Nigra-Platz, wird nicht verlängert.

Daraufhin beschließt die Generalversammlung:

- Herr Thomas REITER, geboren am 27.01.1977 in Wadern (D), wohnhaft in D-54338 Schweich, Im Alten Garten 8

für sechs Jahre zum neuen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020.

Da das Mandat des Aufsichtskommissars von:

- LUX-AUDIT S.A. mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie (H.R. Luxembourg B 25.797)

2014 abläuft, wird diese für sechs Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020. Luxemburg, den 15. Mai 2014.

Référence de publication: 2015204464/29.

(150229838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

P & G International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 37.190.

Les statuts coordonnés au 26/11/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015201921/12.

(150226655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Patron Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.400,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.456.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of December,

before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appears

Patron Capital L.P. IV, a Guernsey limited partnership, registered under number 1451 at the Guernsey Registry, whose registered office is at 1st Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 1DB, represented by its general partner, Patron Capital GP L.P. IV, a Guernsey limited partnership, registered under number 1448 at the Guernsey Registry, whose registered office is at 1st Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 1DB, itself acting through its general partner Patron Capital General Partner IV Limited, a company incorporated in Guernsey, registered under number 59761 at the Guernsey Registry, whose registered office is at 1st Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 1DB (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Isabel DIAS, private employee, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder owns all the twelve thousand five hundred (12,500) class A shares, one hundred (100) class B shares, one hundred (100) class C shares, one hundred (100) class D shares, one hundred (100) class E shares, one hundred (100) class F shares, one hundred (100) class G shares, one hundred (100) class H shares, one hundred (100) class J shares, one hundred (100) class K shares, one hundred (100) class L shares, one hundred (100) class M shares, one hundred (100) class N shares, one hundred (100) class P shares, one hundred (100) class Q shares, one hundred (100) class R shares, one hundred (100) class S shares, one hundred (100) class T shares, one hundred (100) class U shares, one hundred (100) class V shares, one hundred (100) class W shares, one hundred (100) class X shares, one hundred (100) class Y shares, one hundred (100) class Z shares, and one hundred (100) class Z1 shares each share having a par value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entire share capital of Patron Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160.456 (the Company). The Company was incorporated on 13 April 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1496 of 7 July 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time

on 29 October 2015 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 14,900.- (fourteen thousand nine hundred Euro) by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 27,400.- (twenty-seven thousand and four hundred Euro) by the issuance of 12,500 (twelve thousand five hundred) class AA shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;

2. Subscription and payment of the 12,500 (twelve thousand five hundred) class AA shares;

3. Amendment of article 5 of the Articles;

4. Miscellaneous

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to bring it from its current amount of EUR 14,900 (fourteen thousand nine hundred Euro) to an amount of EUR 27,400 (twenty-seven thousand and four hundred Euros) by way of issuance of 12,500 (twelve thousand and five hundred) class AA shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

Intervention - Subscription

The 12,500 (two thousand and five hundred) new class AA shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by Patron Capital, V L.P., a Jersey limited partnership, registered under number 1933 with the Jersey Financial Services Commission, whose registered office is at 3rd Floor Walker House, 28-34 Hill Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PN represented by its general partner, Patron Capital GP V L.P., a Jersey limited partnership, registered under number 1930 with the Jersey Financial Services Commission, whose registered office is at 3rd Floor Walker House, 28-34 Hill Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PN, itself acting through its general partner Patron Capital GP V Limited, a company incorporated in Jersey, registered under number 117664 with the Jersey Financial Services Commission, whose registered office is at 3rd Floor Walker House, 28-34 Hill Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PN, here represented by Isabel DIAS, private employee, prenamed, by virtue of a power of attorney granted on December 3rd, 2015, which proxy, after having been signed «ne varietur» by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities, so that the amount of EUR 12,500.- (two thousand and five hundred Euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Patron Capital, V L.P. holds 12,500 (twelve thousand and five hundred) class AA shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“**Art. 5.** The Company's share capital is set at twenty-seven thousand four hundred (EUR 27,400) represented by twenty-seven thousand four hundred (27,400) shares with each share holding the par value of one euro (EUR 1), divided in classes as follows

1. twelve thousand five hundred (12,500) class A shares;
2. twelve thousand five hundred (12,500) class AA shares;
3. one hundred (100) class B shares;
4. one hundred (100) class C shares;
5. one hundred (100) class D shares;
6. one hundred (100) class E shares;
7. one hundred (100) class F shares;
8. one hundred (100) class G shares;
9. one hundred (100) class H shares;
10. one hundred (100) class J shares;
11. one hundred (100) class K shares;
12. one hundred (100) class L shares;
13. one hundred (100) class M shares;
14. one hundred (100) class N shares;
15. one hundred (100) class P shares;

16. one hundred (100) class Q shares;
17. one hundred (100) class R shares;
18. one hundred (100) class S shares;
19. one hundred (100) class T shares;
20. one hundred (100) class U shares;
21. one hundred (100) class V shares;
22. one hundred (100) class W shares;
23. one hundred (100) class X shares;
24. one hundred (100) class Y shares;
25. one hundred (100) class Z shares; and
26. one hundred (100) class Z1 shares.

Save for the Class A shares and the Class AA shares, each class of shares corresponds to a relevant underlying investment as determined by the board of managers.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the proxyholder of the shareholders, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the shareholders, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatre décembre,

par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Comparaît

Patron Capital L.P. IV, un «Limited Partnership» de Guernesey, inscrit sous le numéro 1451 au registre de Guernesey, établi et ayant son siège social au 1st Floor, Tudor House, le Bordage, St Peter Port, Guernesey GY1 1DB, ici représenté par son associé commandité, Patron Capital GP L.P. IV, un «Limited Partnership» de Guernesey, inscrite sous le numéro 1448 au registre de Guernesey, établie et ayant son siège social au 1st Floor, Tudor House, le Bordage, St Peter Port, Guernesey GY1 1DB, lui-même ici représenté par son associé commandité Patron Capital General Partner IV Limited, une société constituée selon les lois de Gibraltar, inscrite sous le numéro 59761 au registre de Guernesey, établie et ayant son siège social au 1st Floor, Tudor House, le Bordage, St Peter Port, Guernesey GY1 1DB (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Isabel Dias, employée privée, demeurant professionnellement au 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A, cent (100) parts sociales de classe B, cent (100) parts sociales de classe C, cent (100) parts sociales de classe D, cent (100) parts sociales de classe E, cent (100) parts sociales de classe F, cent (100) parts sociales de classe G, cent (100) parts sociales de classe H, cent (100) parts sociales de classe J, cent (100) parts sociales de classe K, cent (100) parts sociales de classe L, cent (100) parts sociales de classe M, cent (100) parts sociales de classe N, cent (100) parts sociales de classe P, cent (100) parts sociales de classe Q, cent (100) parts sociales de classe R, cent (100) parts sociales de classe S, cent (100) parts sociales de classe T, cent (100) parts sociales de classe U, cent (100) parts sociales de classe V, cent (100) parts sociales de classe W, cent (100) parts sociales de classe X, cent (100) parts sociales de classe Y, cent (100) parts sociales de classe Z et cent (100) parts sociales de classe Z1 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'entier capital social de Patron Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec son siège social au 6, Avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de quatorze mille neuf cents euro (14.900 EUR) et immatriculée au du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.456 (la Société). La Société a été constituée le 13 avril 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1496 du 7 juillet 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 29 octobre 2015 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, prénommée, non encore publié.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de 14.900,- EUR (quatorze mille neuf cents Euros) à concurrence de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) pour le porter à 27.400,- EUR (vingt-sept mille quatre cents Euros) par l'émission de 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe AA, d'une valeur nominale d'1,- EUR (un Euro) chacune;

2. Souscription et libération des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe AA;

3. Modification de l'article 5 des Statuts;

4. Divers

IV. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) pour le faire passer de son montant actuel de 14.900 EUR (quatorze mille neuf cents Euros) à un montant de 27.400 EUR (vingt-sept mille quatre cents Euros) par voie d'émission de 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe AA d'une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune.

Intervention - Souscription

Les 12.500 nouvelles parts sociales de classe AA à émettre ont été pleinement souscrites et libérées, par apport en numéraire, par Patron Capital, V L.P., un «limited partnership» de Jersey, enregistré sous le numéro 1933 auprès de la «Jersey Financial Services Commission», et dont le siège social est au 3rd Floor Walker House, 28-34 Hill Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PN représenté par son associé commandité, Patron Capital GP V L.P., un «limited partnership» de Jersey, enregistré sous le numéro 1930 auprès de la «Jersey Financial Services Commission», et dont le siège social est au 3rd Floor Walker House, 28-34 Hill Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PN représenté par son associé commandité Patron Capital GP V Limited, une société existant selon le droit de Jersey, enregistrée sous le numéro 117664 auprès de la «Jersey Financial Services Commission», et dont le siège social est au 3rd Floor Walker House, 28-34 Hill Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PN, ici représentée par Mme Isabel Dias, employée privée, prénommée en vertu d'une procuration donnée le 3 décembre 2015, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la comparaissante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, de telle sorte que le montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, lequel le reconnaît expressément.

En conséquence de l'augmentation du capital social, Patron Capital, V L.P. détient 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe AA.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société de telle sorte que celui-ci a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-sept mille quatre cents Euros (EUR 27.400.-), divisé en vingt-sept mille quatre cents (27.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-), chacune, et réparties en classes comme suit:

1. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A
2. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe AA
3. cent (100) parts sociales de classe B
4. cent (100) parts sociales de classe C
5. cent (100) parts sociales de classe D
6. cent (100) parts sociales de classe E
7. cent (100) parts sociales de classe F
8. cent (100) parts sociales de classe G
9. cent (100) parts sociales de classe H
10. cent (100) parts sociales de classe J
11. cent (100) parts sociales de classe K
12. cent (100) parts sociales de classe L
13. cent (100) parts sociales de classe M
14. cent (100) parts sociales de classe N
15. cent (100) parts sociales de classe P
16. cent (100) parts sociales de classe Q

- 17. cent (100) parts sociales de classe R
- 18. cent (100) parts sociales de classe S
- 19. cent (100) parts sociales de classe T
- 20. cent (100) parts sociales de classe U
- 21. cent (100) parts sociales de classe V
- 22. cent (100) parts sociales de classe W
- 23. cent (100) parts sociales de classe X
- 24. cent (100) parts sociales de classe Y
- 25. cent (100) parts sociales de classe Z; et
- 26. cent (100) parts sociales de classe Z1

Mis à part les parts sociales de classe A et de Classe AA, chaque classe de parts sociales correspond à un certain investissement déterminé par le conseil de gérance.»

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que le mandataire des associés l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête du mandataire des associés, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des associés, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 07 décembre 2015. 2LAC/2015/27949. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201931/228.

(150226860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

HayFin Sof II LuxCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 201.952.

Réctificatif du 04/12/2015 L150220675

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of November,

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Hayfin Special Opportunities Fund II LP, an exempted limited partnership organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registry of Companies under number WC-82951, acting by its general partner Hayfin SOF II GP Limited, an exempted company organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registry of Companies under number WC-302663,

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “HayFin SOF II LuxCo 1 S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans, receivables and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty five (125) shares in registered form, having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders

6.8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented.

(vi) Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Such quorum cannot exist if there is a preponderance of managers physically present in one country unless that country is the Grand Duchy of Luxembourg.

(vii) Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting, which must be physically present in the Grand Duchy of Luxembourg, or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. If several managers are appointed, the joint signature of any two managers, or, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, shall bind the Company.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twentyfive (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board.

The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

Art. 14. Financial Statements.

14.1. Each year, with reference to the end of the financial year, the Company's accounts shall be established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.2. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Auditors.

15.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

15.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2016.

Subscription and payment

Hayfin Special Opportunities Fund II LP, acting by its general partner Hayfin SOF II GP Limited, represented as stated above, subscribes to one hundred twenty five (125) shares in registered form, having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as was evidenced to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:

(i) Mr John MOLLOY, born on 9 March 1962 in Gaillimh/Galway (Ireland), with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as class A manager;

(ii) Mr Tej GUJADHUR, born on 21 October 1971 in Curepipe (Mauritius), with professional address at 9th Floor Orange Tower, Ebene, Cybercity (Mauritius), as class A manager;

(iii) Mrs Carmen IONESCU, born on 26 March 1974 in Bucharest (Romania), with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as class A manager;

(iv) Mr Emmanuel MOUGEOLLE, born on 3 July 1977 in Epinal (France), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as class B manager; and

(v) Mrs Choui Min KON KAM KING, born on 10 April 1978 in Mauritius, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as class B manager.

2. The registered office of the Company is located at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour de novembre,

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Hayfin Special Opportunities Fund II LP, une société régie et existant sous le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008, Cayman Islands, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WC-82951, agissant par son associé-gérant Hayfin SOF II GP Limited, une société régie et existant sous le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008, Cayman Islands, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WC-302663,

représentée par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "HayFin SOF II LuxCo 1 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances.

Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12,500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés.

6.8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B est présent ou représenté.

(vi) Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Un tel quorum ne peut être atteint s'il existe une majorité de gérants physiquement présents dans un pays autre que le Grand-Duché de Luxembourg.

(vii) Les décisions du Conseil, sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion, qui doit être physiquement présent au Grand-Duché de Luxembourg, ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. Si plusieurs gérants sont nommés, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux gérants ou, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Art. 14. Approbation des comptes annuels.

14.1. Par référence à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis chaque année et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil, prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.2. Chaque actionnaire peut prendre inspection de l'inventaire susmentionné et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

15.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2016.

Souscription et libération

Hayfin Special Opportunities Fund II LP, agissant par son associé-gérant Hayfin SOF II GP Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq (25) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent Euro (EUR 12,500.-).

Le montant de douze mille cinq cent Euro (EUR 12,500.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée illimitée:

(i) M. John MOLLOY, né le 9 mars 1962 à Gaillimh/Galway (Irlande), avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de classe A;

(ii) M. Tej GUJADHUR, né le 21 octobre 1971 à Curepipe (Ile Maurice), avec adresse professionnelle au 9th Floor Orange Tower, Ebene, Cybercity (Ile Maurice), en tant que gérant de classe A;

(iii) Mme Carmen IONESCU, née le 26 mars 1974 à Bucarest (Roumanie), avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de classe A;

(iv) M. Emmanuel MOUGEOLLE, né le 3 juillet 1977 à Epinal (France), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de classe B; et

(v) Mme Choui Min KON KAM KING, née le 10 avril 1978 à l'Île Maurice, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 01 décembre 2015. Relation: GAC/2015/10472. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 04 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202613/528.

(150227810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Palesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 202.109.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201953/10.

(150226824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

PB Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 106.404.

In the year two thousand and fifteen, the eight of December:

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company PB INVESTMENTS S.A. having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B 106404, incorporated by deed of Maître Jacques DELVAUX, then notary residing at Luxembourg, on the 4th February 2005, published in the Mémorial C number 630 of the 29th June 2005, whose articles of incorporation have been modified at least by deed of Maître Jacques DELVAUX, then notary residing at Luxembourg, on the 29th of December 2011, published in the Mémorial C number 43 of the 6th of January 2012

having a share capital of fifty thousand Euro (50,000.- EUR), represented by two hundred and fifty (250) shares with a par value of two hundred Euro (200.- EUR) each.

The meeting is presided by Mrs Cristiana VALENT, employee, residing professionally in Junglinster

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

- 1.- Decision to put the company into liquidation.
- 2.- Appointment of a liquidator and determination of his powers.
- 3.- Discharge to the directors, president of the board of directors and to the statutory auditor of the company for the performance of their mandates.
- 4.- Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote by the meeting:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint as liquidator of the company:

TC EXECUTIVES CORP., having its registered office at Via Espana, Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14th floor, Panama city, Panama.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors and the president of the board of directors of the company namely, M. Alexandre TASKIRAN, M. Christian BÜHLMANN and M. Pietro BARBARO and the statutory auditor of the company namely PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l. for the execution of their mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PB INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 106404, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 février 2005, publié au Mémorial C numéro 630 du 29 Juin 2005, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 43 en date du 6 janvier 2012,

ayant un capital social de cinquante mille euros (50.000,-EUR), représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de deux cent euros (250,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs, président du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs mandats.
- 4.- Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

TC EXECUTIVES CORP., ayant son siège social au Via Espana, Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14^{ème} étage, Panama city, Panama.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au président du conseil d'administration de la société, à savoir Monsieur Alexandre TASKIRAN, Monsieur Christian BÜHLMANN et Monsieur Pietro BARBARO et au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société à responsabilité limitée PRICEWATERHOUSECOOPERS pour l'exécution de leurs mandats.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Alexandre TASKIRAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 décembre 2015. Relation GAC/2015/10815. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015201960/118.

(150226078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

3A Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 11, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 139.051.

L'an deux mille quinze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «3A Immobilier S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-3378 Livange, 11, rue de l'Eglise, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 139.051, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 28 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1563, daté du 25 juin

2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 mai 2014, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1970, daté du 28 juillet 2014 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Dominique HENNEBERT, dirigeante de société, née le 12 octobre 1946 à Paris (France) demeurant à F-78290 Croissy sur Seine (France), 31, Route du Roi (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert SCHILTZ, ingénieur, né le 02 novembre 1945 à Luxembourg, demeurant à F-78290 Croissy sur Seine (France), 31, Route du Roi (ci-après le «Scrutateur»).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire de la Société a pour ordre du jour (ci-après «Ordre du jour»):

1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2) Augmentation du capital à concurrence de CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (180.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE SIX CENTS EUROS (280.600.-EUR) à QUATRE CENT SOIXANTE MILLE SIX CENTS EUROS (460.600.- EUR) par l'émission de MILLE HUIT CENTS (1.800) actions nouvelles, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3) Souscription/Libération des MILLE HUIT CENTS (1.800) nouvelles actions, toutes nominatives.

4) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires présents et/ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente et/ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents et/ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Le scrutateur confirme par ailleurs que toutes les actions émises sont nominatives.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale constate en premier lieu que l'augmentation de capital du 19 mai 2014 est à ce jour entièrement libérée et prend, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (180.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE SIX CENTS EUROS (280.600.-EUR) à QUATRE CENT SOIXANTE MILLE SIX CENTS EUROS (460.600.-EUR) par l'émission de MILLE HUIT CENTS (1.800) actions nouvelles, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Troisième résolution *Souscription et libération*

Les MILLE HUIT CENTS (1.800) actions nouvelles sont nominatives et souscrites de la manière suivante:

- Monsieur Robert Jean Louis SCHILTZ, pré-qualifié, déclare par les présentes souscrire HUIT CENTS (800) actions nouvelles

- Madame Dominique HENNEBERT, pré-qualifiée, déclare par les présentes souscrire HUIT CENTS (800) actions nouvelles

- Madame Nathalie SCHILTZ, épouse CONOY, ingénieur, née le 6 décembre 1975 à Saint-Germain-en-Laye (France), demeurant à F-78230 Le Pecq (France), 1, place Royale, déclare par les présentes souscrire DEUX CENTS (200) actions nouvelles et renoncer expressément à son droit de souscription préférentiel pour le surplus.

Les MILLE HUIT CENTS (1.800) actions nouvelles ont été partiellement libérées, à concurrence de 50% moyennant versement en espèces de sorte que la somme de QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (EUR 90.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui prendra désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à QUATRE CENT SOIXANTE MILLE SIX CENTS EUROS (460.600.-EUR) représenté par QUATRE MILLE SIX CENT SIX (4.606) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte, est estimé à MILLE CENT EUROS (1.100.- EUR).

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. HENNEBERT, R. SCHILTZ, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/26480. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Beringen, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015203249/88.

(150228286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

SIEBLAN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5683 Dalheim, 5, Sonnestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 191.428.

L'an deux mille quinze,

Le deux décembre,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange,

Ont comparu:

1) Monsieur Norbert BLANDIN, gérant, né à Dijon (France) le 2 mars 1967, demeurant à F-57300 Mondelange, 2, Clos Epona;

2) Monsieur Joé SIEBENALER, gérant, né à Luxembourg le 29 mai 1979, demeurant à L-5683 Dalheim, 5, Sonnestrooss;

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «SIEBLAN S.à r.l.», ayant son siège social à L-3514 Dudelange, 128, route de Kayl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 191 428

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3575 du 26 novembre 2014.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris la résolution unique suivante:

Unique résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-3514 Dudelange, 128, route de Kayl, à L-5683 Dalheim, 5, Sonnestrooss, et de modifier par conséquent l'article cinq (5), alinéa 1^{er}, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa premier.** Le siège de la Société est établi à Dalheim; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou conseil de gérance.»

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ sept cent cinquante euros (750.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. BLANDIN, J. SIEBENALER, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28961. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 décembre 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015202064/43.

(150226960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Klabin Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 178.261.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015202730/11.

(150227124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

ECommerce Pay Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 182.324.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 16 novembre 2015

En date du 16 novembre 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Ulrich BINNINGER de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;

- de modifier le mandat de Monsieur Julien DE MAYER, gérant de catégorie B de la Société, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Orlando B. VEA, né le 23 septembre 1949 à Balanga, Bataan, Philippines, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 12/F, Anson's Bldg., 23 ADB Ave., Ortigas Center, 1605 Pasig, Philippines, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Anabelle CHUA, née le 13 novembre 1960 à Manilla, Australie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 12th Floor Ramon Cojuangco Building, Makati Avenue, 1200 Makati, Philippines, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Julien DE MAYER, gérant de catégorie A

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A

- Monsieur Orlando B. VEA, gérant de catégorie B

- Madame Anabelle CHUA, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

ECommerce Pay Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2015202488/28.

(150228288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

GLASS PARTNERS TRANSPORTS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perle, 11, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.537.

L'an deux mille quinze.

Le dix décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLASS PARTNERS TRANSPORTS Luxembourg S.A., avec siège social à L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133.537,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2882 du 12 décembre 2007,

au capital social de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (EUR 31.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Freddy NICOLAS, entrepreneur de transports, demeurant à B-5150 Soye, Allée Verte 7,

qui se nomme lui-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-8824 Perle, 11, rue de la Poste.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social de la société est établi à Perle."

3.- Nomination des personnes suivantes comme administrateurs supplémentaires de la société, leur mandat expirant à l'assemblée générale de 2017:

- Madame Delphine NICOLAS, administrateur de société, demeurant à B-5300 Bonneville, 17B, rue des Trois Frères,

- Monsieur Nicolas CORENTIN, administrateur de société, demeurant à B-5330 Maillen, 26, rue de Crupet.

4.- Nomination de l'administrateur Monsieur Freddy NICOLAS, entrepreneur de transports, demeurant à B-5150 Soye, Allée Verte 7, comme administrateur-délégué de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2017, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Contern à Perle et de fixer la nouvelle adresse à L-8824 Perle, 11, rue de la Poste.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social de la société est établi à Perle."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs supplémentaires de la société, leur mandat expirant à l'assemblée générale de 2017:

- Madame Delphine NICOLAS, administrateur de société, demeurant à B-5300 Bonneville, 17B, rue des Trois Frères,

- Monsieur Nicolas CORENTIN, administrateur de société, demeurant à B-5330 Maillen, 26, rue de Crupet.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer l'administrateur Monsieur Freddy NICOLAS, entrepreneur de transports, demeurant à B-5150 Soye, Allée Verte 7, comme administrateur-délégué de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2017, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: F. NICOLAS, M. FUNCK, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 décembre 2015. Relation: GAC/2015/10951. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202586/68.

(150228267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Group Media Communication & Technology GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 191.563.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den achten Dezember;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Gerard VISSER, Geschäftsmann, niederländischer Staatsbürger, geboren in London (Vereinigtes Königreich), am 12. Dezember 1961, wohnhaft in NL-1333 CD Almere, Walmolenstraat 106 (Niederlande),

hier vertreten durch Herrn Jean FABER, Wirtschaftsprüfer, beruflich wohnhaft in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben eingetragen zu werden.

Welche erschienene Person, vertreten wie hiervoor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „GROUP MEDIA COMMUNICATION & TECHNOLOGY GmbH“, mit Sitz in L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 191563, (hiernach die „Gesellschaft“), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 23. Oktober 2014, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3690 vom 3. Dezember 2014;

II. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR);

III. Der Komparent ist Inhaber sämtlicher Anteile der Gesellschaft;

IV. Der Komparent, als Alleingesellschafter (der „Alleingesellschafter“) beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen;

V. Der Alleingesellschafter erklärt, dass er die Statuten der Gesellschaft bestens kennt und dass er genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

VI. Der Alleingesellschafter, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf den Alleingesellschafter übergehen, welcher erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und er sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt;

VII. Der Alleingesellschafter erklärt ausdrücklich auf die Ernennung eines Prüfungskommissars zu verzichten;

VIII. Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten;

IX. Der Alleingesellschafter erteilt hiermit dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag;

X. Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während der gesetzlichen Mindestdauer von fünf Jahren in L-2450 Luxemburg, 17, boulevard Roosevelt aufbewahrt.

XI. Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft sind auf erste Forderung, ohne Kosten, vorzuzeigen.

Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft „GROUP MEDIA COMMUNICATION & TECHNOLOGY GmbH“ aufgelöst worden ist.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Kompargenten, qualitate qua, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: J. FABER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 décembre 2015. 2LAC/2015/28313. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202599/58.

(150228456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Groupamat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 89.027.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 2015 a décidé de renommer la société CAP CONSULTANTS INTERNATIONAL S.à r.l., registre de commerce B103153, 3, Rue de Turi à L - 3378 Livange au poste de Commissaire. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale 2017 à tenir en 2018.

LISTE DE PRESENCE

NOMS – ADRESSES

NOMBRE
D' ACTIONS
ET DE VOIX

SIGNATURE
PRESENTS
REPRESENTES

Patricia DECEUNINCK Buurschtermillen 10 9164 Bourscheid	310
TOTAL	310

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

LE BUREAU

Référence de publication: 2015202601/19.

(150227636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

H.I.G. Luxembourg Holdings 71 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 196.456.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 06 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015202606/13.

(150227193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

H.I.G. Luxembourg Holdings 77 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 06 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015202607/13.

(150227244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Intelsat Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 156.669.

Les statuts coordonnés au 02/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/12/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015202684/12.

(150227382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

IPM Eagle EcoElectrica, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 195.291.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 06 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015202692/13.

(150227806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

RMF International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.929.

La soussignée, SER.COM. S.à r.l. (B117942), déclare démissionner de la fonction de commissaire aux comptes de la société RMF INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, RCSL B124929, à compter du 14 décembre 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204015/12.

(150229148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

RMF International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 124.929.

Je soussigné, Monsieur Eric VANDERKERKEN, déclare démissionner de la fonction d'administrateur de la société RMF INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 19, Boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, RCSL B124929, à compter du 14 décembre 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204016/12.

(150229148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Rockton Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 150.492.

CLOSURE OF LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2015

1. La liquidation de la société ROCKTON INVESTMENT S.A., SPF est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015204017/14.

(150229631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Skywalk Luxembourg HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35F, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 178.544.

Extrait du procès-verbal des résolutions des gérants en date du 12 décembre 2015

Les gérants de la Société ont décidé comme suit, de:

- transférer le siège social de la Société au 35 F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.
- transférer l'adresse professionnelle des gérants suivants au 35 F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg:

Mark Sears

Kenneth MacRae

Damian Pons

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Skywalk Luxembourg HoldCo S.à r.l.

Référence de publication: 2015204043/18.

(150229038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Yoox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 191.014.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 novembre 2015 à Luxembourg

L'Assemblée décide de nommer comme Administrateur supplémentaire:

Monsieur Axel BUET, Gérant de sociétés, né à Angers le 09/11/1980 et demeurant 39, Rue Chanteclerc, F-44300 NANTES

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2020.

Le nombre des administrateurs passe de 3 à 4.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015204184/16.

(150228459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Youbee, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.296.

- La société MONTEREY AUDIT, S.à r.l,

ayant son siège social à L-2163 Luxembourg et R.C.S. Luxembourg B 78.967.

démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société:

Youbee, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 115.296.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2015204185/16.

(150228658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Thyssen Schachtbau(Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 202.131.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1622 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202086/9.

(150226073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Sentrade Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 176.723.

In the year two thousand and fifteen on the twenty seventh day of November.

Before Maître Joelle BADEN, notary residing in Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "SENTRADE HOLDING S.A.", a "société anonyme", having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F route d'Esch, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg with number B 176723 (the "Company"), incorporated before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg on 19 April 2013, published in the Memorial C number 1009 dated on 27 April 2013; the Articles of Association of which have been amended by the extraordinary general meeting held before Maître Cosita DELVAUX prenamed on 25 September 2013, published in the Memorial C number 2813 dated on 9 November 2013.

The meeting is chaired by Mrs. Flora GIBERT, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairperson appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Cheryl GESCHWIND, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairperson requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, one million five hundred forty thousand (1,540,000) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million one hundred sixty thousand Euro (EUR 1,160,000) so as to raise it from its present amount of one million five hundred forty thousand Euro (EUR 1,540,000) to

two millions seven hundred thousand Euro (EUR 2,700,000) by the issuance of one million one hundred sixty thousand (1,160,000) new shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

2. Subscription of new shares and payment.
3. Amendment of the article 6.1 of the Articles of Incorporation.
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to increase the issued share capital of the Company by an amount one million one hundred sixty thousand Euro (EUR 1,160,000) so as to raise it from its present amount of one million five hundred forty thousand Euro (EUR 1,540,000) to two millions seven hundred thousand Euro (EUR 2,700,000) by the issuance of one million one hundred sixty thousand (1,160,000) new shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Second resolution:

The meeting decides to admit the sole shareholder to the subscription of the one hundred sixty thousand (1,160,000) new shares, as follows:

- one hundred sixteen thousand (116,000) class A shares with a per value of one Euro (EUR 1)
- one hundred sixteen thousand (116,000) class B shares with a per value of one Euro (EUR 1)
- one hundred sixteen thousand (116,000) class C shares with a per value of one Euro (EUR 1)
- one hundred sixteen thousand (116,000) class D shares with a per value of one Euro (EUR 1)
- one hundred sixteen thousand (116,000) class E shares with a per value of one Euro (EUR 1)
- one hundred sixteen thousand (116,000) class F shares with a per value of one Euro (EUR 1)
- one hundred sixteen thousand (116,000) class G shares with a per value of one Euro (EUR 1)
- one hundred sixteen thousand (116,000) class H shares with a per value of one Euro (EUR 1)
- one hundred sixteen thousand (116,000) class I shares with a per value of one Euro (EUR 1) and
- one hundred sixteen thousand (116,000) class J shares with a per value of one Euro (EUR 1)

Intervention - Subscription - Payment

Furthermore the sole shareholder listed on the attached attendance list here represented by Flora GIBERT, prenamed, by virtue of proxy given privately declared to subscribe to the increase of the share capital, and to pay it up in cash so that the amount of one million one hundred sixty thousand Euro (EUR 1,160,000) is now at the disposal of the Company under the authorized signatures.

Evidence of the above-mentioned payment has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 6.1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6.1.** "The corporate capital of the Company is set at two millions seven hundred thousand Euro (EUR 2,700,000.-) divided into:

- two hundred seventy thousand (270,000) class A shares
 - two hundred seventy thousand (270,000) class B shares
 - two hundred seventy thousand (270,000) class C shares
 - two hundred seventy thousand (270,000) class D shares
 - two hundred seventy thousand (270,000) class E shares
 - two hundred seventy thousand (270,000) class F shares
 - two hundred seventy thousand (270,000) class G shares
 - two hundred seventy thousand (270,000) class H shares
 - two hundred seventy thousand (270,000) class I shares and
 - two hundred seventy thousand (270,000) class J shares
- all with a nominal value of one Euro (EUR 1,-)"

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SENTRADE HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch, immatriculée au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 176723 (ci-après «la Société»), constituée par devant Maître Cosita DELVAUX en date du 19 avril 2013 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1009 du 27 avril 2013. Les statuts ont été modifiés par une assemblée générale extraordinaires qui a eu lieu par devant Maître Cosita DELVAUX prénommée en date du 25 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2813 du 9 novembre 2013.

L'assemblée est présidée par Madame Flora GIBERT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cheryl GESCHWIND, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence qu'un million cinq cent quarante mille (1.540.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de un million cent soixante mille euros (EUR 1.160.000) en vue de le porter de son montant actuel de un million cinq cent quarante mille euros (EUR 1.540.000) à deux millions sept cent mille euros (EUR 2.700.000) par l'émission de un million cent soixante mille (1.160.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune libérées entièrement en numéraire.

2.- Souscription des nouvelles actions et libération.

3.- Modification de l'article 6.1 des statuts.

4.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de un million cent soixante mille euros (EUR 1.160.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de un million cinq cent quarante mille euros (EUR 1.540.000,-) à deux millions sept cent mille euros (EUR 2.700.000,-) par l'émission de un million cent soixante mille (1.160.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de un million cent soixante mille (1.160.000) actions nouvelles comme suit:

- cent seize mille (116.000) actions de catégorie A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1)
- cent seize mille (116.000) actions de catégorie B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1)
- cent seize mille (116.000) actions de catégorie C d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1)
- cent seize mille (116.000) actions de catégorie D d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1)
- cent seize mille (116.000) actions de catégorie E d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1)
- cent seize mille (116.000) actions de catégorie F d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1)
- cent seize mille (116.000) actions de catégorie G d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1)
- cent seize mille (116.000) actions de catégorie H d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1)
- cent seize mille (116.000) actions de catégorie I d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1)

- cent seize mille (116.000) actions de catégorie J d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1)

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes l'actionnaire unique tel que listé sur la liste de présence ci-annexée ici représenté par Flora GIBERT prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions émises à l'augmentation du capital social et les libérer intégralement en numéraire.

La somme de un million cent soixante mille euros (EUR 1.160.000,-) est à la disposition de la Société sous les signatures autorisées, preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions sept cent mille euros divisé en:

- deux cent soixante-dix mille (270.000) actions de catégorie A
- deux cent soixante-dix mille (270.000) actions de catégorie B
- deux cent soixante-dix mille (270.000) actions de catégorie C
- deux cent soixante-dix mille (270.000) actions de catégorie D
- deux cent soixante-dix mille (270.000) actions de catégorie E
- deux cent soixante-dix mille (270.000) actions de catégorie F
- deux cent soixante-dix mille (270.000) actions de catégorie G
- deux cent soixante-dix mille (270.000) actions de catégorie H
- deux cent soixante-dix mille (270.000) actions de catégorie I et
- deux cent soixante-dix mille (270.000) actions de catégorie J

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, C. GESCHWIND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 27 novembre 2015. 1LAC / 2015 / 37443. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202060/166.

(150226577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Centuria Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 98.238.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée extraordinaire tenue au siège social le 11 décembre 2015

L'Assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée générale accepte la démission de:

* Sépia S.à.r.l., société de droit luxembourgeois immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B117310, ayant son adresse professionnelle au L-3372 Leudelange 15 rue Léon Laval.

De sa fonction d'administrateur.

- L'Assemblée générale nomme:

* M. Thierry Grosjean, né le 03/08/1975 à Metz (France) ayant son adresse professionnelle au L-3372 Leudelange 15 rue Léon Laval.

Aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'Assemblée générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Décembre 2015.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2015202392/21.

(150228047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Tojewa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.466.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202087/10.

(150226259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Theimer-alson Société d'Avocats, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 184.810.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202098/10.

(150226256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Ambrew S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 99.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202188/10.

(150227441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

ColCastor B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 200.990.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1655 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202354/9.

(150227883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.
